

## Procès-verbal du Conseil de Police du 27 novembre 2023 à 19h30

**Présents :** -Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre d'Enghien-Président  
-Madame Jacqueline GALANT, Bourgmestre de Jurbise  
-Monsieur Christian LECLERCQ, Bourgmestre de Silly (entré en séance au point 2)  
-Monsieur André DESMARLIERES, Bourgmestre de Brugelette  
-Monsieur Julien RASSART, conseiller représentant Brugelette  
-Madame Anabelle MAHIEU, conseillère représentant Chièvres  
-Madame Florine PARY-MILLE, conseillère représentant Enghien  
-Monsieur Pascal HILLEWAERT, conseiller représentant Enghien  
-Madame Nathalie VAST, conseillère représentant Enghien  
-Madame Anne-Marie DEROUX, conseillère représentant Enghien  
-Monsieur Emmanuel EGELS, conseiller représentant Jurbise  
- Madame Manuella SENECAUT, conseillère représentant Jurbise,  
-Monsieur Daniel CORDIER, conseiller représentant Lens  
-Monsieur Ghislain MOYART, conseiller représentant Lens

**Chef de corps :** Monsieur Thierry DIERICK

**Secrétaire :** Monsieur Bastien MARLOT

**Comptable spécial :** Monsieur Florent BOTTE

**Excusés :** Madame Isabelle GALANT, Bourgmestre de Lens, Monsieur Olivier HARTIEL, Bourgmestre de Chièvres, Monsieur Michel JEAN, conseiller représentant Chièvres, Monsieur Marc VANDERSTICHELEN, conseiller représentant Enghien  
Monsieur Vincent DESSILLY, conseiller représentant Jurbise  
-Madame Pascale MOULIN-MAUROY-STALPAERT, conseillère représentant Jurbise  
Monsieur Alain HENDRICKX, conseiller représentant Silly, Monsieur Bernard LANGHENDRIES, conseiller représentant Silly, Monsieur Laurent VRIJDAGHS, conseiller représentant Silly

Monsieur le Président ouvre la séance en sollicitant l'accord du conseil pour inscrire un point supplémentaire (point 5 bis). Unanimité des membres présents.

SEANCE PUBLIQUE

### **Point 1 :** Approbation du PV de la séance du 10 octobre 2023

Le PV est approuvé par 12 voix Pour et 1 abstention.

### **Point 2 :** Approbation de la tutelle – Clôture des comptes 2018, 2019 et 2020

Par le biais d'un courrier daté du 4 octobre 2023, les services du Gouverneur de Province nous ont adressé les arrêtés du 19 septembre 2023 portant approbation des décisions du Conseil de police du 6 mars 2023 arrêtant les comptes, 2018, 2019 et 2020 de notre zone de police.

### **Point 3 : Modification budgétaire 2023/01 : examen- décision**

Vu la résolution du Conseil de police du 21 novembre 2022, votant le budget 2023 ;

Considérant qu'il s'impose d'amender une série d'articles budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses, eu égard aux besoins de la zone de police ;

Considérant l'avis suivant du Comptable Spécial : « Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF. »

Vu la modification budgétaire n°1 du service ordinaire de l'exercice 2023, laquelle se présente comme suit :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	10.411.791,69	10.411.791,69	0,00
Augmentation de crédit (+)	886.241,05	526.594,64	359.646,41
Diminution de crédit (+)	-599.881,75	-240.235,34	-359.646,41
Nouveau résultat	10.698.150,99	10.698.150,99	0,00

Vu la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire de l'exercice 2023, laquelle se présente comme suit :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	535.500,00	535.500,00	0,00
Augmentation de crédit (+)	1.065.431,23	1.065.431,23	0,00
Diminution de crédit (+)	-84.000,00	-84.000,00	0,00
Nouveau résultat	1.516.931,23	1.516.931,23	0,00

Entendu Monsieur le Comptable spécial en son intervention orale et après avoir répondu aux différentes questions ;

Le Conseil décide par 14 voix Pour d'approuver la modification budgétaire n°1 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023.

#### **Point 4 : Budget 2024 – Examen – Décision**

### ***Avis du Comptable Spécial de la Zone de Police – Florent Botte***

Le présent rapport de commission budgétaire (avis du comptable spécial) analyse le budget 2024 de la Zone de Police Sylle & Dendre.

## **PARTIE 1 - Analyse technique du budget 2024**

Sont mis en évidence et justifiés dans le cadre du présent rapport de commission budgétaire, les éléments comptables ayant un impact **significatif** sur la situation financière de la Zone de Police. Les données budgétaires et comptables non abordées dans le rapport de commission budgétaire pourront faire l'objet de questions en séance publique du Conseil de Police.

### **Service ordinaire**

Le résultat budgétaire global du service ordinaire pour l'exercice 2024 est de 0 €. Nous allons analyser au cours de ce rapport tous les éléments justifiant ce résultat.

#### ***Exercices antérieurs***

##### **Adaptations aux comptes**

Le recours aux adaptations aux comptes n'a pas été nécessaire pour équilibrer le budget 2024 de la Zone de Police.

##### **Recettes des exercices antérieurs**

Au niveau des recettes ordinaires des exercices antérieurs du budget 2024, on y enregistre la part 2023 de la dotation sociale 2 liée aux prestations irrégulières des derniers mois de 2023 payées début 2023. Cette recette s'élève à 10.682,64 € à l'article 33001/46502.2023.

On constate également un solde 2019 pour le fonds de la sécurité routière de 221.751,58 € à l'article 33005/46548.2019.

Lors de la confection du budget initial 2024 un prélèvement de 1.099.485,82 € sur le boni présumé des exercices antérieurs a été nécessaires pour équilibrer le budget.

Voici l'historique des prélèvements sur boni ordinaire :

Boni compte 2017	2.959.014,35 €
Prélèvement budget final 2018	-181.924,74 €
Boni estimé compte provisoire 2018 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	78.398,89 €
Boni estimé 31/12/2018	2.855.488,50 €
Prélèvement budget final 2019	0,00 €
Boni estimé compte provisoire 2019 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	710.082,17 €
Boni estimé 31/12/2019	3.565.570,67 €
Prélèvement budget final 2020	0,00 €
Boni estimé compte provisoire 2020 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	189.868,98 €
Boni estimé 31/12/2020	3.755.439,65 €
Prélèvement budget final 2021	-263.113,03 €
Boni estimé compte provisoire 2021 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	-130.520,32 €
Boni estimé 31/12/2021	3.361.806,30 €
Prélèvement budget final 2022	-385.055,38 €
Boni estimé compte provisoire 2022 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	0,00 €
Boni estimé 31/12/2022	2.976.750,92 €
Prélèvement budget final 2023	-356.418,22 €
Boni estimé compte provisoire 2023 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	0,00 €
Boni estimé 31/12/2023	2.620.332,70 €
Prélèvement budget final 2024	-1.099.485,82 €
Boni estimé compte provisoire 2024 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	0,00 €
Boni estimé 31/12/2024	1.520.846,88 €
Prélèvement budget final 2025	-1.427.456,78 €
Boni estimé compte provisoire 2025 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	0,00 €
Boni estimé 31/12/2025	93.390,10 €
Prélèvement budget final 2026	-93.390,10 €
Boni estimé compte provisoire 2026 (sans boni N-1 ni prélèvement boni N)	0,00 €
Boni estimé 31/12/2026	0,00 €

Dans le cadre de la confection du budget 2024, la Zone de Police, en sous-financement structurel comme déjà mis en évidence dans le cadre de la confection du budget initial 2023 (et du tableau de bord pluriannuel y relatif), a dû puiser 1.099.485,82 € sur son boni, à l'article 000/951-01.2023. Ce prélèvement est supérieur à celui initialement prévu dans le tableau de bord 2023 (il s'élevait alors à 1.196.923,39 €), ce qui est assez normal compte tenu de la hausse des salaires liée aux index de 2023 et 2024, et de la hausse des frais d'énergie.

Il subsistera ainsi dans le boni cumulé au sortir du budget 2023 la somme de 1.520.846,88 € qui seront utilisés pour annuler le mali 2025 et réduire le mali 2026 du le tableau de bord.

### **Dépenses des exercices antérieurs**

Sont reprises aux exercices antérieurs, les dépenses relatives aux prestations irrégulières des derniers mois de 2023 payées début 2024 à concurrence de 97.232,67 €

### **Recettes ordinaires exercice propre**

#### **Prélèvements (069)**

A la clôture de l'exercice 2023, la Zone de Police disposait d'un fonds de réserve ordinaire (fonds budgétaire) de 77.171,34 € et d'un fonds de réserve extraordinaire de 9.480,75 €. Il n'a pas été nécessaire de prélever sur les réserves pour équilibrer le budget 2024.

COMPTABLE 2019							
Compte particulier	Dotation pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/19	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 57.971,34						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
COMPTABLE 2020							
Compte particulier	Dotation pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/19	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 57.971,34						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2021							
Compte particulier	Dotation pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/21	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 57.971,34	060/95401.2021	€ 50.000,00				
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2022							
Compte particulier	Dotation pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/22	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 107.971,34				060/99401.2023	€ 30.800,00	
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75				060/99551.2023	€ 500,00	
BUDGETAIRE 2023							
Compte particulier	Dotation pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/23	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 77.171,34						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.480,75						
BUDGETAIRE 2024							
Compte particulier	Dotation pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/24	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 77.171,34						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.480,75						

## Police (399) – Recettes de prestations

Globalement, on enregistre une hausse des recettes de prestations entre 2023 et 2024 qui passent de 25.000 € à 52.100 € du fait de la hausse des crédits au 33001 et 33091/161-14.2024 pour la récupération de la part travailleur sur les chèques repas.

## Police (399) – Recettes de transfert

Globalement, nous avons enregistré une hausse des recettes de transfert de 366.447,30 € (soient + 3,85%) entre 2023 et 2024.

DOTATIONS COMMUNALES 2024											
Exercice	Article Budgétaire	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Variation %	Variation €	Pouvoir votant 2024
Brugelette (0021/04)	33001/48548.2023	370.059,20 €	377.460,38 €	376.731,95 €	381.827,00 €	386.888,69 €	390.264,22 €	401.972,15 €	3,00%	11.707,93 €	8,32%
Chivres (0021/03)	33002/48548.2023	604.369,79 €	616.457,19 €	633.123,53 €	651.176,14 €	669.742,10 €	688.586,35 €	709.243,94 €	3,00%	20.657,59 €	14,67%
Enghien (0021/01)	33003/48548.2023	1.277.958,57 €	1.303.517,74 €	1.319.662,51 €	1.347.427,60 €	1.375.670,89 €	1.401.259,86 €	1.443.297,66 €	3,00%	42.037,79 €	29,86%
Jurbise (0021/02)	33004/48548.2023	817.896,27 €	834.254,20 €	876.934,95 €	912.334,36 €	949.068,50 €	989.596,83 €	1.019.284,73 €	3,00%	29.687,90 €	21,09%
Lens (0021/05)	33005/48548.2023	379.933,91 €	387.532,59 €	400.185,69 €	412.720,22 €	425.646,66 €	439.117,54 €	452.291,07 €	3,00%	13.173,53 €	9,36%
Silly (0021/06)	33006/48548.2023	637.117,50 €	649.859,85 €	687.515,78 €	717.493,72 €	748.651,57 €	783.513,66 €	807.019,07 €	3,00%	23.505,41 €	16,70%
Surplus Jurbise (0021/02)	33007/48548.2023	75.024,35 €	72.386,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dotation fédérale de base (0021/0032)	330746548.2023	2.384.423,62 €	2.410.028,64 €	2.513.621,69 €	2.551.326,01 €	2.582.707,26 €	2.953.687,37 €	3.141.707,00 €	6,37%	188.019,63 €	
Recettes communales		4.087.335,24 €	4.169.081,94 €	4.294.154,41 €	4.422.979,04 €	4.555.668,41 €	4.692.338,46 €	4.833.108,61 €	3,00%	140.770,15 €	
Recettes non communales		4.183.381,93 €	4.223.431,05 €	4.219.595,42 €	4.113.847,13 €	4.337.636,82 €	4.812.591,52 €	5.038.268,67 €	4,69%	225.677,14 €	
Recettes de transfert		8.270.717,17 €	8.392.512,99 €	8.513.749,83 €	8.536.826,17 €	8.893.305,23 €	9.504.929,99 €	9.871.377,28 €	3,86%	366.447,29 €	

### 1.1.1.1 Recettes de transfert hors dotations communales de base

Entre 2023 et 2024, on constate une hausse des recettes de transfert hors dotations communales de 4,69%. Cette hausse est justifiée les indexations des subventions fédérales.

### 1.1.1.2 Recettes communales

Entre 2023 et 2024, les dotations communales ont été majorées de 3%, conformément aux prévisions pluriannuelles de la Zone de Police.

Le Comptable Spécial attire l'attention sur le fait qu'en 2019, lors de la confection du budget initial la progression des dotations communales avait été limitée en séance à 2% (au lieu des 3,75% prévus dans le tableau de bord pluriannuel). Cela a généré un sous-financement au niveau de la Zone de Police qui s'est répercuté au cours des exercices suivants. Lors de la

confection du budget 2020, le Collège de Zone de Police a réduit la progression des dotations à 3% par an au lieu de 3,75% par an. Cette mesure a été prolongée sur l'exercice 2024. Comme exposé infra, il sera nécessaire d'accroître la progression des dotations car à situation constante une progression des dotations communales de 3% ne permet pas d'éliminer le déficit structurel de la Zone de Police.

## Police (399) – Recettes de dette

Les recettes de dette sont stabilisées à 2.500 €.

## Dépenses ordinaires

### Police (399) – Dépenses de personnel

Les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de personnel ont, entre 2023 et 2024, été majorées de 745.000 € (9.507.452,01 € contre 8.762.210,07 € au budget initial 2023). Cette hausse de 8,50 % est générée par :

- la prise en compte d'un index de 3,5% ;
- la prise en compte des accords sectoriels à concurrence de 40% sur 10 mois et à concurrence de 80% sur 2 mois.

Notons que le cadre opérationnel a été rempli fin 2023 et que nous n'enregistrons pas de hausse du personnel par rapport au budget initial 2023.

### Police (399) – Dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, on enregistre une baisse de 80.000 € (baisse de 9%) générée principalement au niveau des leasing des véhicules (330/127-12.2024) et des frais de carburants des véhicules (330/127-03.2024). Notons la volonté de la Zone de Police de mieux équilibrer ses acquisitions de véhicules entre leasing et investissements. Cela permet de réduire les charges de fonctionnement, mais accroît les dépenses de dette.

### Police (399) – Dépenses de dette

Les charges de dette sont en hausse de 180.000 € (28%) du fait des investissements prévus pour 2024 et des emprunts consolidés en 2023 (notamment les derniers emprunts consolidés pour le commissariat de Silly).

Charge de la dette - Nouveaux projets 2024							
		Montant emprunts	Durée application (mois)	Taux référence	Capital à budgéter en surplus en BI	Intérêts à budgéter en surplus en BI	
	Intérêts sur emprunts - new projets	5	€ 280.000,00	3	1,7500%	€ 0,00	€ 1.225,00
		10	€ 95.000,00	3	2,2500%	€ 0,00	€ 534,38
		20	€ 40.000,00	3	2,7000%	€ 0,00	€ 270,00
		30	€ 0,00	3	3,0000%	€ 0,00	€ 0,00
330/21101.2023	TOTAL - remboursement intérêts					€ 0,00	€ 2.029,38
Charge de la dette - Emprunts contractés fin 2023							
		Montant emprunts	Durée application (mois)	Taux référence	Capital à budgéter en surplus en BI	Intérêts à budgéter en surplus en BI	
	Intérêts sur emprunts - contractés fin n-1	5	€ 665.214,12	12	1,7500%	€ 133.042,82	€ 11.641,25
		10	€ 157.141,13	12	2,2500%	€ 15.714,11	€ 3.535,68
		20	€ 210.260,28	12	2,7000%	€ 10.513,01	€ 5.677,03
		30	€ 0,00	12	3,0000%	€ 0,00	€ 0,00
330/21101.2023	TOTAL - remboursement intérêts				€ 159.269,95	€ 20.853,95	
Charge de la dette 2023 - BUDGET 2023							
			Charge amortissement		Charge intérêts		
			330/21101.2024		330/21101.2024		
			€ 385.805,42		€ 250.698,61		
			€ 159.269,95		€ 20.853,95		
			€ 0,00		€ 2.029,38		
			<b>€ 545.075,37</b>		<b>€ 273.581,94</b>		
Tableau Belfius (situation au 23/08/2023)							
Nouveaux emprunts contractés fin 2023							
Nouveaux projets intégrés au budget 2024							
<b>TOTAL BUDGET 2023</b>							

Sur le long terme, il faudra veiller à ce que l'endettement de la Zone ne s'envole pas.

## Service extraordinaire

Le tableau suivant reprend l'ensemble des investissements prévus au budget 2024. Ces investissements sont financés par emprunt.

Dépenses						
Article budgétaire	Libellé	Durée	Budget initial	MB1-2022	MB2-2022	Budget total
330/72451.2024	<b>Aménagements en bâtiments</b>	20	€ 40.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 40.000,00
	<i>Crédit récurrent - divers aménagements/maintenances - Caméra cellules</i>		€ 10.000,00			€ 10.000,00
	<i>Placement films solaires Silly</i>		€ 5.000,00			€ 5.000,00
	<i>Lecteurs badges Jurbise</i>		€ 25.000,00			€ 25.000,00
330/74151.2024	<b>Achat divers mobilier</b>	5	€ 10.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 10.000,00
	<i>Achat divers mobilier (crédit récurrent)</i>		€ 10.000,00			€ 10.000,00
330/74253.2024	<b>Achat divers matériel IT</b>	5	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 20.000,00
	<i>Divers matériel IT - remplacement PC/matériel</i>		€ 20.000,00			€ 20.000,00
330/74351.2023	<b>Achat motos/vélos</b>	5	€ 24.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 24.000,00
	<i>Achats vélos électriques</i>		€ 24.000,00			€ 24.000,00
330/74352.2023	<b>Achat véhicules</b>	5	€ 226.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 226.000,00
	<i>Achat 2 combis - Mercedes Vito - Marché fédéral</i>		€ 150.000,00			€ 150.000,00
	<i>Achats 2 véhicules proxy - Jurbise/Lens &amp; Chièvres/Brugellette</i>		€ 76.000,00			€ 76.000,00
330/74451.2024	<b>Achat matériel sécurité routière - matériel technique</b>	10	€ 95.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 95.000,00
	<i>6 éthylotest - éthylomètres</i>		€ 40.000,00			€ 40.000,00
	<i>Livescan</i>		€ 50.000,00			€ 50.000,00
	<i>Remplacement gilets PB</i>		€ 5.000,00			€ 5.000,00
330/81251.2023	<b>Achat de parts d'intercommunales</b>	FRE	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	<i>Achat part</i>		€ 0,00			€ 0,00
	<b>TOTAL</b>		€ 415.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 415.000,00

En ce qui concerne la balise d'investissements, nous attirons l'attention sur le fait que depuis l'exercice 2019, les investissements des zones de police ne sont plus repris dans la balise communale d'emprunt.

## Analyse du tableau de bord pluriannuel de la Zone

Depuis la confection du budget 2017, nous réalisons, à l'instar des communes sous plan de gestion un tableau de bord pluriannuel. Ce tableau nous permet d'informer les communes sur les conséquences financières à long terme des décisions prises par les instances de la Zone de Police. Cela permet également de disposer de l'évolution prévisible des dotations communales sur plusieurs exercices.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce ne sont que des prévisions basées sur les informations connues à ce jour. Des modifications significatives dans les subventions fédérales (que la Zone ne maîtrise pas) pourraient impacter significativement la trajectoire budgétaire à long terme de la Zone de Police.

Au sortir du budget 2019, nous avons prévu une majoration des dotations communales de 3,75% entre 2020 et 2025. Ce qui est inférieur aux 5% que nous prévoyions au sortir du budget 2017. L'impact financier de la réalisation du nouveau commissariat a une influence significative sur la situation financière de la Zone de Police, mais nous rappelons qu'une remise aux normes des bâtiments actuels de la Zone était une solution plus onéreuse encore.

Lors de la confection du budget 2020, le Collège de Zone a décidé de réduire la progression des dotations à 3% au lieu de 3,75%.

La progression des dotations communales de 3% entre 2020 et 2029, ainsi que la prise en compte de la nouvelle clé de répartition des dotations communales donnera les dotations suivantes pour les exercices 2024 à 2029.

Libellé article	BI 2024	Prév 2025	Prév 2026	Prév 2027	Prév 2028	Prév 2029
Dotation communale Brugelette	401.972,15 €	414.031,31 €	426.452,25 €	439.245,82 €	452.423,19 €	465.995,89 €
Dotation communale Chièvres	709.243,94 €	730.521,26 €	752.436,90 €	775.010,00 €	798.260,30 €	822.208,11 €
Dotation communale Enghien	1.443.297,66 €	1.486.596,58 €	1.531.194,48 €	1.577.130,32 €	1.624.444,23 €	1.673.177,55 €
Dotation communale Jurbise	1.019.284,73 €	1.049.863,28 €	1.081.359,18 €	1.113.799,95 €	1.147.213,95 €	1.181.630,37 €
Dotation communale Lens	452.291,07 €	465.859,80 €	479.835,59 €	494.230,66 €	509.057,58 €	524.329,31 €
Dotation communale Silly	807.019,07 €	831.229,65 €	856.166,53 €	881.851,53 €	908.307,08 €	935.556,29 €

Cependant, une progression des dotations de 3% entre 2020 et 2029, bien que supérieure aux prescriptions de la circulaire budgétaire communale, reste insuffisante pour équilibrer le tableau de bord pluriannuel de la Zone de Police qui génère un déficit global dès 2026, et ce malgré l'utilisation des boni reportés à concurrence de 1.100.000 € en 2024 et 1.427.000 € en 2025.

	RESULTAT BI2024	RESULTAT PREV2025	RESULTAT PREV2026	RESULTAT PREV2027	RESULTAT PREV2028	RESULTAT PREV2029
Dépenses exercices antérieurs	97.232,67 €	135.975,21 €	139.374,59 €	142.858,95 €	146.430,43 €	150.091,19 €
Dépenses exercice propre	11.160.664,65 €	11.643.091,03 €	11.963.025,92 €	12.276.162,91 €	12.562.932,30 €	12.904.140,73 €
Recettes exercices antérieurs	1.331.920,04 €	1.577.456,78 €	243.390,10 €	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €
Recettes exercice propre	9.925.977,27 €	10.201.609,45 €	10.480.294,79 €	10.766.693,98 €	11.061.022,26 €	11.363.500,94 €
Dépenses de prélèvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de prélèvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat exercice propre	-1.234.687,38 €	-1.441.481,57 €	-1.482.731,13 €	-1.509.468,93 €	-1.501.910,04 €	-1.540.639,80 €
Résultat global avant prélèvement	-0,01 €	0,00 €	-1.378.715,62 €	-1.502.327,88 €	-1.498.340,47 €	-1.540.730,99 €
Résultat global	-0,01 €	0,00 €	-1.378.715,62 €	-1.502.327,88 €	-1.498.340,47 €	-1.540.730,99 €

Les prévisions pluriannuelles (qui tiennent compte d'un investissement immobilier pour le commissariat de Brugelette-Chièvres) mettent en évidence un déficit structurel d'environ 1.800.000 € à partir de 2026, qu'il faudra annihiler dans le cadre de la confection du budget 2025.

## PARTIE 2 – Avis technique du Comptable Spécial

Le projet de budget 2024 ne présente aucune incohérence significative aux niveaux financiers, comptables et opérationnels.

Les crédits de dépenses ont été fixés et adaptés avec prudence et n'ont pas fait l'objet d'une sous-évaluation significative.

Les crédits de recettes ont été fixés et adaptés avec prudence et n'ont pas fait l'objet d'une sur-évaluation significative.

Le Comptable Spécial attire l'attention sur les remarques émises dans le point 3 de son rapport, remarques relatives à la pérennité financière à long terme de la Zone de Police.

Après cette présentation, il est répondu aux différentes questions des Conseillers.

A la question de Mme Senecaut de savoir si la fusion serait une solution, le Chef de corps lui répond qu'une fusion n'est pas la solution pour réduire drastiquement les coûts, les économies seraient en effet limitées. En Flandre, certaines fusions ont même généré des surcoûts. Notre zone travaille actuellement sur plusieurs mutualisations avec d'autres zones de police voisines, cela permet d'augmenter notre offre de services et de limiter ainsi certains coûts. Il cite en exemple une collaboration avec la ZP des collines pour les gardes-détenus mais aussi 1 DPO commun avec d'autres zones, des achats communs, l'élaboration de marchés publics mutualisés... A terme, il évoque la possibilité de disposer d'un conseiller en prévention commun bref une manière d'être plus performant tout en maîtrisant les coûts.

Le Président invite vraiment chaque membre du conseil à bien réfléchir sur l'impact d'une fusion. On s'éloignerait encore plus du terrain. Rester autonome, garder notre proximité tout en travaillant avec des zones voisines est la voie du bon sens. Notre zone est redevenue



attractive et notre intérêt est dans les mutualisations. A titre personnel le Président précise donc qu'il est contre les fusions qui éloigneraient encore plus la police du citoyen.

Vu le projet de budget 2024, lequel se présente comme suit :

**TABLEAU DE SYNTHESE DU SERVICE ORDINAIRE**

		2022	2023			2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2022</b>						
Droits constatés nets (+)	1	9.225.339,85				
Engagements à déduire (-)	2	9.563.229,85				
Résultat budgétaire au compte 2022 (1) + (2)	3	-337.890,00				
<b>BUDGET 2023</b>						
Prévisions de recettes	4	10.411.791,69	0,00	10.411.791,69		
Prévisions de dépenses (-)	5	10.411.791,69	0,00	10.411.791,69		
Résultat présumé au 31/12/2023 (4) + (5)	6	0,00	0,00	0,00		
<b>BUDGET 2024</b>						
Prévisions de recettes	7				11.257.897,32	
Prévisions de dépenses (-)	8				11.257.897,32	
Résultat présumé au 31/12/2024 (7) + (8)	9				0,00	

**TABLEAU DE SYNTHESE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE**

		2022	2023			2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2022</b>						
Droits constatés nets (+)	1	594.868,44				
Engagements à déduire (-)	2	1.470.217,34				
Résultat budgétaire au compte 2022 (1) + (2)	3	-875.348,90				
<b>BUDGET 2023</b>						
Prévisions de recettes	4	535.500,00	0,00	535.500,00		
Prévisions de dépenses (-)	5	535.500,00	0,00	535.500,00		
Résultat présumé au 31/12/2023 (4) + (5)	6	0,00	0,00	0,00		
<b>BUDGET 2024</b>						
Prévisions de recettes	7				415.000,00	
Prévisions de dépenses (-)	8				415.000,00	
Résultat présumé au 31/12/2024 (7) + (8)	9				0,00	

Le Conseil décide par 14 voix POUR d'approuver le projet de budget 2024, lequel se présente comme suit :

**TABLEAU DE SYNTHESE DU SERVICE ORDINAIRE**

		2022	2023			2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2022</b>						
Droits constatés nets (+)	1	9.225.339,85				
Engagements à déduire (-)	2	9.563.229,85				
Résultat budgétaire au compte 2022 (1) + (2)	3	-337.890,00				

<b>BUDGET 2023</b>					
Prévisions de recettes	4		10.411.791,69	0,00	10.411.791,69
Prévisions de dépenses (-)	5		10.411.791,69	0,00	10.411.791,69
Résultat présumé au 31/12/2023 (4) + (5)	6		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET 2024</b>					
Prévisions de recettes	7				11.257.897,32
Prévisions de dépenses (-)	8				11.257.897,32
Résultat présumé au 31/12/2024 (7) + (8)	9				<b>0,00</b>

### TABLEAU DE SYNTHESE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

		2022	2023			2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2022</b>						
Droits constatés nets (+)	1	594.868,44				
Engagements à déduire (-)	2	1.470.217,34				
Résultat budgétaire au compte 2022 (1) + (2)	3	<b>-875.348,90</b>				
<b>BUDGET 2023</b>						
Prévisions de recettes	4		535.500,00	0,00	535.500,00	
Prévisions de dépenses (-)	5		535.500,00	0,00	535.500,00	
Résultat présumé au 31/12/2023 (4) + (5)	6		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>BUDGET 2024</b>						
Prévisions de recettes	7					415.000,00
Prévisions de dépenses (-)	8					415.000,00
Résultat présumé au 31/12/2024 (7) + (8)	9					<b>0,00</b>

Et d'approuver la répartition des dotations communales à prévoir pour chaque commune au budget police 2024 :

<b>DOTATIONS COMMUNALES 2024</b>											
Exercice	Article Budgétaire	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Variation %	Variation €	Pouvoir votant 2024
Brugellette (0021/04)	33001/48548.2023	370.059,20 €	377.460,38 €	376.731,95 €	381.827,00 €	386.888,69 €	390.264,22 €	401.972,15 €	3,00%	11.707,93 €	8,32%
Chièvres (0021/03)	33002/48548.2023	604.369,79 €	616.457,19 €	633.123,53 €	651.176,14 €	669.742,10 €	688.596,35 €	709.243,94 €	3,00%	20.657,59 €	14,67%
Enghien (0021/01)	33003/48548.2023	1.277.958,57 €	1.303.517,74 €	1.319.662,51 €	1.347.427,60 €	1.375.670,89 €	1.401.259,86 €	1.443.297,66 €	3,00%	42.037,79 €	29,86%
Jurbise (0021/02)	33004/48548.2023	817.896,27 €	834.254,20 €	876.934,95 €	912.334,36 €	949.068,50 €	989.596,83 €	1.019.284,73 €	3,00%	29.687,90 €	21,09%
Lens (0021/05)	33005/48548.2023	379.939,91 €	387.532,59 €	400.185,69 €	412.720,22 €	425.646,66 €	439.117,54 €	452.291,07 €	3,00%	13.173,53 €	9,36%
Silly (0021/06)	33006/48548.2023	637.117,50 €	649.859,85 €	687.515,78 €	717.493,72 €	748.651,57 €	783.513,66 €	807.019,07 €	3,00%	23.505,41 €	16,70%
Surplus Jurbise (0021/02)	33007/48548.2023	75.024,35 €	72.386,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dotation fédérale de base (002190032)	330146548.2023	2.394.423,62 €	2.410.028,64 €	2.513.621,69 €	2.551.326,01 €	2.582.707,26 €	2.953.687,37 €	3.141.707,00 €	6,37%	188.019,63 €	
<b>Recettes communales</b>		<b>4.087.335,24 €</b>	<b>4.169.081,94 €</b>	<b>4.294.154,41 €</b>	<b>4.422.979,04 €</b>	<b>4.555.668,41 €</b>	<b>4.692.338,46 €</b>	<b>4.833.108,61 €</b>	<b>3,00%</b>	<b>140.770,15 €</b>	
<b>Recettes non communales</b>		<b>4.183.381,93 €</b>	<b>4.223.431,05 €</b>	<b>4.219.595,42 €</b>	<b>4.113.847,13 €</b>	<b>4.337.636,82 €</b>	<b>4.812.591,52 €</b>	<b>5.038.268,67 €</b>	<b>4,89%</b>	<b>225.677,14 €</b>	
<b>Recettes de transfert</b>		<b>8.270.717,17 €</b>	<b>8.392.512,99 €</b>	<b>8.513.749,83 €</b>	<b>8.536.826,17 €</b>	<b>8.893.305,23 €</b>	<b>9.504.929,99 €</b>	<b>9.871.377,28 €</b>	<b>3,86%</b>	<b>366.447,29 €</b>	

Le Conseil de police à l'unanimité tient à remercier le comptable spécial pour la qualité de son travail.

### **Point 5 : Entretien des locaux des bâtiments de la police - Cahier spécial des charges - Approbation et détermination des modalités de marché.**

Attendu que le présent marché a pour objet l'entretien des locaux des bâtiments de la zone de police ;

Considérant que le présent marché sera attribué par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le montant estimé de la dépense est de 7.500€TVAC ;

Considérant l'avis suivant du Comptable Spécial : « Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions

du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF. »

Entendu le chef de corps en son intervention ;

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'entretien des locaux des bâtiments de la zone de police, d'approuver la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché et de confier au Collège l'engagement de la procédure et l'attribution du marché.

### **Point 5 bis : Service extraordinaire : marché public : uniformisation de la gestion des accès - Attribution du marché.**

Considérant que la gestion d'accès électronique au Commissariat central de Silly est un réel avantage ;  
Considérant que l'objectif à moyen terme est l'utilisation des badges du Commissariat central pour permettre l'accès pour chaque membre du personnel à tous les bâtiments de la zone de police ;

Vu que les bureaux du service proximité d'Enghien sont indiqués pour continuer ce projet car possédant un système similaire installé par TSAV ;

Considérant qu'après contact avec cette firme il ne faudrait pas changer tout le système mais juste l'upgrader avec des lecteurs de badges compatibles ;

Considérant qu'un budget de 10.000€ avait été prévu ;

Vu l'offre reçue de TSAV s'élevant à 5.175,17€TTC ceci grâce à la récupération d'une partie non négligeable du système existant ;

Considérant que nous sommes dans une situation d'exception de mise en concurrence ;

Vu le rapport du responsable logistique ;

Considérant l'avis suivant du Comptable Spécial : « Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF. »

Entendu le chef de corps en son intervention ;

Le Collège décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le marché d'uniformisation de la gestion des accès à la société TSAV pour un montant de 5.175,17€TTC. La dépense de 5.175,17€TTC sera imputée à l'article budgétaire 330/724.51 du service extraordinaire de l'exercice 2023.

### **Point 6 : Projet de construction d'un commissariat pour les services de proximité de Brugelette/Chièvres**

Afin de répondre à certaines interrogations mises en avant lors de la dernière séance du Conseil de police, une présentation sur la politique immobilière de la zone de police est assurée par le Chef de corps et le Comptable spécial.

La ZP compte actuellement 5 sites, les bâtiments de Chièvres et Brugelette ne sont plus aux normes. Il est nécessaire de trouver une solution immobilière pour le regroupement des proxis de Chièvres et Brugelette. 3 options sont sur la table :

- 1) Regroupement sur un site existant (Chièvres ou Brugelette)
- 2) Création d'un nouveau commissariat sur le site du nouveau recyparc (Projet Ipalle)
- 3) Création d'un nouveau commissariat sur un autre site à définir.

La présentation permet de disposer d'une vue claire sur les coûts potentiels de chaque option.

La Conseillère Senecaut demande s'il n'y pas une 4<sup>ème</sup> option à savoir plus de commissariat sur Brugelette et Chièvres. Est-ce opportun d'investir dans un tel bâtiment pour 6 agents ?

La Bourgmestre de Jurbise regrette que le Bourgmestre de Chièvres ne soit pas présent. Elle estime qu'il faut trouver une solution mais elle demande de faire les choses dans l'ordre.

La situation financière de la zone risque de devenir problématique et elle ne souhaite pas engager le futur collège/conseil de police par une décision d'une telle ampleur juste avant les élections.

Elle rappelle aussi qu'on pourrait installer les services de proximité de Chièvres/Brugelette sur le site de la caserne de Chièvres située sur le territoire de Bauffe. Cela aurait du sens d'y regrouper les services de sécurité.

Le Bourgmestre de Silly estime aussi que Chièvres et Brugelette doivent avoir leur commissariat mais le coût est trop élevé dans les solutions proposées. Ne peut-on pas investir dans l'actuel bâtiment de Chièvres pour améliorer le confort des agents? Le personnel ne gronde pas. Il souhaite que des pistes alternatives moins chères soient étudiées.

Le Chef de corps leur répond que si le personnel ne se plaint pas et qu'il n'y a pas de revendications spécifiques des organisations syndicales, c'est parce qu'il y a la perspective d'une nouvelle solution. Il rappelle aussi que la régie des bâtiments veut vendre les habitations situées à l'arrière du commissariat et qu'il serait cohérent de vendre l'ensemble de l'infrastructure en un lot unique (habitations + commissariat). , commissariat et maisons situées à l'arrière. Les coûts de la rénovation et de fonctionnement du bâtiment actuellement occupé à Chièvres sont plus élevés que ceux d'une nouvelle construction. Le bâtiment est en outre trop grand pour les besoins du service de proximité Brugelette/Chièvres. Le fait de ne pas disposer d'un point d'accueil sur Brugelette/Chièvres serait préjudiciable aux citoyens de ces deux communes. La construction d'un 4<sup>ème</sup> site entre Chièvres et Brugelette permettrait d'avoir une bonne répartition des postes de police sur le territoire de la zone de police. La possibilité de faire usage d'une partie de l'infrastructure Hainaut Sécurité/Service incendie de Chièvres située à Bauffe a fait l'objet d'une demande auprès des responsables concernés. Il appert qu'il n'y a pas de locaux à mettre à notre disposition. Il met également en avant que les coûts de la construction ont fortement augmenté durant ces dernières années. On constate une augmentation de 40 % entre 2015 et 2023.

Le Bourgmestre de Brugelette s'étonne qu'un tel débat ait lieu alors que cela n'avait pas posé le moindre souci pour les autres communes.

Il indique que le Commissariat de Jurbise/Lens a une charge d'emprunt de 90.000€/an , le Commissariat central de Silly de 384.000€/an et celui-ci aurait une charge de 25.000€/an.

Le Chef de Corps précise que la charge annuelle s'élèverait effectivement à ce montant, pour autant que les produits des ventes des anciens bâtiments soient affectés à ce projet de construction.

Le Conseiller Hillewaert estime que les communes de Chièvres et Brugelette ont droit aussi à un commissariat de proximité.

Le Président rappelle que la zone a élaboré à un moment une stratégie. Ici on se retrouve à la dernière étape de cette stratégie et on ne va pas au bout de celle-ci.

Les syndicats se plaignent. On peut reporter mais on perd alors l'opportunité du projet avec Ipalle.

Le Président souhaiterait que pour la prochaine réunion les Bourgmestres de Chièvres et Brugelette ainsi que les conseillers de ces deux communes s'expriment plus clairement sur leur position.

La Conseillère Mahieu représentant Chièvres intervient : si on perd l'opportunité d'Ipalle on n'aura plus de bâtiment. Le bâtiment actuel est vétuste, on a besoin d'une police de proximité et il faut penser aux personnes plus vulnérables.

Ce point sera donc à nouveau débattu lors d'une prochaine réunion.

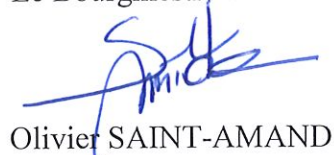
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21h.

Le Secrétaire,



Bastien MARLOT

Le Bourgmestre-Président,



Olivier SAINT-AMAND